

LE LIEN FAMILIAL à l'aube du XXI^e siècle

Ombres et lumière : approche pluridisciplinaire



PRESENTATION DES INTERVENTIONS

FONDATION
pour le lien social
croix-rouge française

Institut de france



SOMMAIRE

COMMENT LES PHILOSOPHES CONCOIVENT-ILS LE LIEN FAMILIAL ? PHILOSOPHIE DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE	4
Pierre-Henri Tavoillot	
LE LIEN FAMILIAL PEUT-IL SE PASSER D'ETRE « INSTITUE » ?	6
Irène Théry	
LA FAMILLE A L'HEURE DE LA BIOETHIQUE	8
Brigitte Feuillet	
ATTACHEMENTS ET DETACHEMENTS : LA TRAME DES INTERACTIONS FAMILIALES	9
Susana Tereno	
LE LIEN FAMILIAL : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU DEVELOPPEMENT	11
Philippe Jeammet	
LIENS NUMERIQUES, LIAISON ET DELIAISON	13
Benoît Virole	
LES LIENS FAMILIAUX FACE A LA MONTEE DES INCERTITUDES	15
Claude Martin	
L'ENFANT SUSPECT DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET SES PARENTS : DROITS ET DEVOIRS DU PEDIATRE	17
Caroline Rey-Salmon	
LE ROLE DE L'AVOCAT D'ENFANT DANS LE MAINTIEN DU LIEN FAMILIAL EN ASSISTANCE EDUCATIVE ET AU PENAL	20
Dominique Attias	
CONSEQUENCES DE L'IMMIGRATION SUR LES INTERACTIONS FAMILIALES	22
Roland-Ramzi Geadah	
LE LIEN FAMILIAL A L'EPREUVE DU VIEILLISSEMENT	24
Cédric Humbert	
QUELLES ORIENTATIONS POSSIBLES POUR LES POLITIQUES FAMILIALES DE DEMAIN ?	26
Sylvain Lemoine	

Comment les philosophes conçoivent-ils le lien familial ?

Philosophie de la famille contemporaine

*Pierre-Henri Tavoillot **

L'avènement de la société des individus n'a pas produit l'atomisation annoncée du social. Alors que les grandes interprétations de la modernité du XIXe siècle prophétisaient le déclin de la famille, la fragmentation de la société, la dissolution du politique, rien de tout cela n'est arrivé. La politique fonctionne encore malgré quelques ratés et désillusions ; la société tient toujours la route en dépit des communautarismes et des incivilités ; et le lien familial - ce n'est pas la moindre des surprises -, loin de se distendre, s'est renforcé au fur et à mesure que s'épuisait le modèle autoritaire et holiste d'un foyer soumis au *pater familias*. L'avènement de la femme-adulte-à-part-entière et celui de l'enfant-individu ont certes métamorphosé ce lien, mais ils ne l'ont pas affaibli. Même éclatée, même individualisée, même libérée, la famille demeure solide hors du carcan des solidarités contraintes et obligées. Elle est d'ailleurs toujours la référence principale dans toutes les enquêtes mondiales sur les valeurs parce qu'elle a su s'associer au principe de l'autonomie.

Elle a pourtant changé. Si la cohabitation des générations se raréfie (notamment en France et en Europe du Nord), la coexistence, rendue possible par l'allongement de la vie, se fait de manière non seulement pacifique, mais « amicale ». Le lien réel est loin de se distendre : 40% des plus de 50 ans rencontrent leurs parents au moins une fois par semaine ; 60% des personnes âgées ont un contact direct avec un membre de leur famille dans la même période ; 43% des grands-parents français vivent à moins de 9 km de leurs enfants et petits enfants. Le vieil adage selon lequel on choisit ses amis, mais pas sa famille, se révèle donc faux : à l'âge de l'individu, c'est dans sa famille qu'on choisit ses plus solides amis, ceux qui constituent les piliers de l'identité personnelle. Voilà sans doute ce qui explique le spectaculaire changement de discours depuis les années 60 : on est passé du « familles, je vous hais » au « familles, je vous aime » et « je vous aide ».

La lutte des âges, qui peut régner dans le monde marchand, s'arrête dès qu'on atteint les frontières du privé. Ici règnent solidarité et entraide. Le grand souci des parents, c'est la jeunesse de leurs enfants ; le grand souci des enfants, c'est la vieillesse de leurs parents. Un « double circuit de transmission » (Claudine Attias-Donfut) se met ainsi en place qui anime des relations mutuelles approfondies : l'aide domestique pour les tâches de la vie quotidienne ; l'aide financière, qui,

selon l'INSEE, ne cesse d'augmenter en valeur absolue (près de 20 milliards d'euros par an en France) ; l'aide « réticulaire », qui permet d'utiliser le réseau familial pour donner le coup pouce nécessaire quand il faut.

Bien entendu, tout n'est pas devenu idyllique. L'univers familial reste aussi celui des rancœurs, des jalousies et des querelles. Avec l'individualisation, ce sont aussi les procès qui augmentent, le reniement et l'abandon qui persistent. Et c'est d'ailleurs là que passe sans doute la vraie « fracture sociale » : elle discrimine ceux qui bénéficient de l'assistance familiale et ceux qui en sont dépourvus. Les couples qui ne peuvent pas compter sur un grand-parent pour garder les enfants lors des vacances scolaires ou en cas de maladie ; les ménages qui n'ont pas un allié leur permettant de passer une fin de mois difficile ; les jeunes qui ne disposent pas du réseau d'un parent pour décrocher le premier job : tels sont les vrais « précaires ».

La puissance de cette solidarité, dans un contexte d'hyperindividualisme et d'hyperconsommation, invite à la réflexion. Elle apparaît comme un havre de gratuité dans l'univers omni-marchandisé. Quand il s'agit de ses propres enfants, l'individu est prêt à tout : l'homme de gauche est capable de contourner la carte scolaire et son idéal de mixité sociale pour mettre - horresco referens - sa progéniture dans le privé ! De son côté, l'homme de droite ne va pas hésiter à dénoncer les méthodes pédagogiques « aberrantes » de ceux à qui il reproche, par ailleurs, de ne plus savoir faire respecter leur autorité. « Mon fils, ma bataille », chantait Daniel Balavoine : la famille est, en effet, une des rares causes pour lesquelles on continue de partir en guerre sans hésiter.

* **Pierre-Henri Tavoillot** est Maître de Conférences en Philosophie à l'Université Paris-Sorbonne, Président du Collège de Philosophie et membre du Conseil d'Analyse de la Société (près le Premier ministre). Il est l'auteur de *Philosophie des âges de la vie : pourquoi grandir ? Pourquoi vieillir ?* (en collab. Avec Eric Deschavanne, Hachette « Pluriel » 2008), de *Les femmes sont des adultes comme les autres* (Ed. de l'Aube, 2011) et de *Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité* (Grasset, 2011).

Le lien familial peut-il se passer d'être « institué » ?

*Irène Théry **

Il y a maintenant quarante ans que les premiers signes de transformations profondes du lien familial sont apparus. Ils sont aujourd'hui bien connus : baisse de la nuptialité et de la fécondité, augmentation des couples concubins et des naissances hors mariage, recomposition du calendrier familial et en particulier report de l'âge de la mère à la première naissance à 30 ans et plus, augmentation des séparations et des divorces et en conséquences multiplication des familles monoparentales et recomposées, augmentation enfin de la proportion des personnes vivant seules et ceci à tous les âges, et enfin plus récemment apparition et augmentation des familles homoparentales. Tous ces changements témoignent d'une mise en cause profonde du modèle matrimonial traditionnel de la famille, qui l'avait emporté en particulier entre les années 1945 et 1965. On a appelé ce changement le "démariage" pour indiquer que ce n'est plus le mariage qui définit aujourd'hui la famille, car se marier, ne pas se marier ou se démarier est désormais considéré comme une question de conscience personnelle. C'est la présence d'un enfant, plus généralement d'un lien de filiation (même entre adultes), qui fait percevoir désormais une "famille".

Comment interpréter ces changements ?

Dans ces dernières décennies, les sociologues se sont divisés entre plusieurs options, mais l'hypothèse dominante a été celle d'une "individualisation" et d'une inexorable "désinstitutionnalisation" de la famille, témoignant du "passage de la valeur groupe à la valeur individu". Cette hypothèse s'est accompagnée d'une dévalorisation de la notion même "d'institution" par nombre de spécialistes qui y ont vu, à l'instar du sociologue britannique Anthony Giddens, un outil d'oppression du Moi et de "séquestration de l'expérience" de l'individu singulier.

N'ayant jamais cru à cette hypothèse, et considérant (après Marcel Mauss et tant d'autres...) que la notion d'institution est fondamentale à notre vie en société, une vie où la famille humaine (à la différence de la famille animale) est toujours instituée dans un système symbolique de parenté, je me propose dans ma communication de défendre une autre hypothèse : la source profonde des changements familiaux n'est pas le triomphe de l'individu souverain ou du "sujet roi", mais la dynamique démocratique elle-même, qui a bouleversé la famille traditionnelle hiérarchique, organisée naguère encore sous le double principe de puissance maritale et de puissance paternelle.

L'égalité des sexes (et l'une de ses traductions : l'entrée massive des femmes sur le marché du travail) est la cause principale du changement de la famille. L'autre est la perception de l'enfant non plus comme un "humain imparfait" mais comme une "personne en devenir". La famille contemporaine, loin de se "désinstitutionner", connaît au contraire des métamorphoses majeures de son institution. Ces métamorphoses résolvent à l'évidence des problèmes anciens, mais en même temps elles en soulèvent de nouveaux, qui peuvent accroître de façon drastique les inégalités sociales.

Le vrai problème est alors non un supposé avènement de l'individu-roi, mais bien le succès médiatique d'une "idéologie individualiste" pour qui la seule référence est "I, me, ego, myself". Cette idéologie est assez loin des réalités sociales et familiales, et disqualifie la tâche de dire le droit, d'énoncer une règle du jeu, de faire appel à des notions telles que valeurs, droits et devoirs, alors même que sont en cours des redéfinitions capitales de l'alliance et de la filiation, qui nous interrogent justement sur notre capacité collective à affirmer notre vivre ensemble, en instituant un lien familial renouvelé, conforme aux valeurs de notre temps, à la fois pluraliste et commun à tous.

* **Irène Théry**, Directrice d'études à l'EHESS, est Sociologue du Droit, spécialiste de la famille, de la parenté et des études de genre. Elle a publié *Le dé mariage* (Odile Jacob, 1993), *Les recompositions familiales aujourd'hui* (Nathan 1995), *Couple filiation et parenté aujourd'hui* (Odile Jacob, 1998), *La distinction de sexe* (Odile Jacob, 2007), *Des humains comme les autres : bioéthique, anonymat et genre du don* (éd. de l'EHESS, 2010).

La famille à l'heure de la bioéthique

*Brigitte Feuillet **

Depuis toujours, la reproduction des individus supposait une relation sexuelle entre deux personnes de sexes différents et fondait souvent la filiation de l'enfant issu de cet accouplement.

Aujourd'hui, la biomédecine permet de dissocier non seulement la sexualité de la procréation et la procréation de la filiation biologique mais, également, l'hétérosexualité de la procréation et la maternité par le sang de celle par l'accouchement, tout en multipliant les personnes impliquées dans la naissance d'un enfant.

Ainsi, a priori, l'assistance médicale à la procréation fragilise, voire bouscule, les fondements de la famille traditionnelle.

Partant de l'étude du droit positif français, il est alors important de mesurer l'impact réel de ces bouleversements sur le lien familial.

* **Brigitte Feuillet** est Professeur à la Faculté de Droit et de Science Politique de Rennes, Directrice du Centre de Recherche Juridique de l'Ouest (IODE, UMR CNRS n°6262), Présidente du Réseau Universitaire International de Bioéthique et membre de l'Institut Universitaire de France.

Attachements et détachements : la trame des interactions familiales

*Susana Tereno **

La théorie de l'attachement, de par son caractère intégratif et par la multiplicité de ses sensibilités, contribue à la compréhension du rôle de la famille dans toutes les configurations sociales qu'il peut adopter. Pour décrire le modèle de la famille moderne, celui qui, naturellement, nous importe le plus, il faut savoir identifier les éléments traditionnels qui en font encore partie, afin de pouvoir attester du sens des transformations qui se sont installées lors du passage de l'un à l'autre des modèles. À côté des rôles homme/femme peu différenciés et de nouveaux liens tissés sur la trame de la famille moderne, marqués par des rapports plus égalitaires et pour une idéologie plus individualiste, nous constatons encore la présence minoritaire du rôle homme/femme, bien différencié et prévisible.

Dans la théorie de l'attachement, le prodigieux de soins constitue une base de sécurité auprès de laquelle l'enfant peut trouver réconfort via la proximité physique. L'idée d'une base familiale de sécurité, proposée par Byng-Hall, signifie que, toute en respectant l'individualité de chaque membre de la famille, chacun peut à la fois apporter son soutien aux autres et être soutenu par chacun et par tous. Des capacités à exprimer et réguler les émotions, ainsi qu'à les mentaliser, émergent de cette atmosphère de sécurité émotionnelle. Des styles relationnels plus insécures entre les partenaires, des séparations et ruptures, rendent la base familiale de sécurité plus vulnérable et bien susceptible d'être défaillante face à certaines épreuves de l'existence.

La question de la perte et de la séparation chez le jeune enfant, tout comme celle de leurs effets sur son développement, est au cœur de la théorie de l'attachement. En 1948, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) demande à John Bowlby un rapport sur les enfants orphelins, un problème majeur dans l'Europe de l'après-guerre. Dans ce rapport il insiste sur l'abondance des faits étayant les effets de la carence de soins maternels, qui donne lieu ultérieurement à des relations affectives superficielles, à une absence de concentration intellectuelle, à une inaccessibilité à l'autre, au vol sans but, à l'absence de réaction émotionnelle. Ce rapport rendit Bowlby célèbre et le plaça au centre de la polémique, avec les féministes, avec les personnels hospitaliers et avec ses collègues psychanalystes (Guedeney, 2010). Plus tard, en 1969, avec le couple Robertson, ils vont montrer les effets négatifs d'une séparation de 9 jours, d'un petit de sa mère, dans leur film *John Goes to Nursery*. Robertson que décrira encore à cette époque les trois

phases évolutives de la séparation durable chez le jeune enfant : protestation, désespoir et détachement.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion autour de l'impact des multi-séparations, vécues par un enfant de nos jours, s'impose. Ce sont les gardes maternelles et les séjours en crèche, les divorces et les séparations conjugales, les nouvelles technologies qui promeuvent les relations à distance. Auxquels il faut certainement ajouter la télévision pour les bébés et jeunes enfants, en tant que figure d'apaisement et de compagnie. Est-il possible que de telles relations continuent de pouvoir répondre aux besoins les plus essentiels d'attachement, notamment ceux qu'associent le contact physique à l'apaisement émotionnel et physiologique?

Les nouvelles constellations familiales sont sûrement le produit d'une adaptation culturelle, mais cette adaptation n'est pas libre de contradictions. L'enfant est placé au centre de la dynamique familiale, puisqu'on lui accorde une attention qu'il n'a jamais eue auparavant. Paradoxalement, on est souvent irrespectueux de la continuité et de la stabilité qui lui sont nécessaires pour le développement d'un attachement sécure. Du côté des adultes, les besoins d'attachement restent centraux, ce qui peut justifier que nous continuons à chercher, encore aujourd'hui, à vivre en couple et à faire famille. Au même temps, les exigences du monde du travail laissent peu de temps pour prendre soin de l'enfant. Les métamorphoses de la vie affective des adultes et leur caractère potentiellement imprévisible les laissent souvent moins disponibles psychologiquement pour repérer les signaux de débordement émotionnel de leurs enfants et moins capables de leur répondre d'une façon sensible.

* **Susana Tereno** est Docteur en Psychologie Clinique, Enseignant-Chercheur à l'Institut de Psychologie de l'Université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité.

Le lien familial :
une composante essentielle du développement.
Permanence de sa nécessité,
diversité de ses modes d'expression

*Philippe Jeammet **

Peut-on encore penser pouvoir transmettre à nos enfants l'essentiel de ce qui donne sens à notre vie, non pas tant de l'ordre des connaissances – elles évoluent si rapidement – que de ce qui nous semble exprimer nos raisons de vivre, nos valeurs en somme ? Beaucoup d'adultes en doutent et même ne se sentent pas légitimes de le souhaiter. Pourquoi nos valeurs auraient-elles plus d'intérêt que celles que nos enfants peuvent construire par eux-mêmes ?

C'est oublier que la vie ne peut se passer de la transmission. Un être vivant sans son contexte environnemental n'existe pas. La vie est une co-construction et un long processus indéfini de transmission.

Tous les êtres vivants se développent à partir de leurs échanges avec leur environnement. Mais les êtres humains se trouvent confrontés à un paradoxe spécifique du fait de leur accès à la conscience réflexive. Comme tous les êtres vivants pour devenir eux-mêmes, ils doivent se nourrir des autres, mais en tant qu'êtres conscients, ils doivent se différencier de ceux dont ils ont reçu ce dont ils ont besoin pour se sentir eux-mêmes – paradoxe qui peut s'énoncer ainsi : « ce dont j'ai besoin et que je dois recevoir des autres pour me sentir fort, c'est ce qui menace mon besoin d'autonomie ».

Les adolescents ont des attentes spécifiques, et c'est l'importance de ces attentes qui confère aux adultes un rôle éducatif, qu'ils le veuillent ou non.

La clinique montre qu'à contraintes et facteurs de risques semblables, le destin de ces adolescents peut être radicalement différent. Les uns peuvent faire de leur vulnérabilité une chance et une expérience créatrice, les autres peuvent en revanche s'enfermer dans des conduites destructrices qui se caractérisent par une amputation plus ou moins importante de leurs potentialités et une prise de risque qui peut aller jusqu'à mettre leur vie en danger.

Ce basculement vers la créativité ou la destructivité dépend massivement de la qualité des rencontres de l'adolescent avec des adultes. En effet le choix de la créativité est toujours risqué car aléatoire et confronte le sujet au risque de la

déception du fait de sa dépendance à la réponse des autres. Paradoxalement, la destructivité offre la sécurité d'une réponse qui ne dépend que de soi. En libérant l'adolescent de ses attentes à l'égard des autres, elle lui donne l'illusion prométhéenne d'être créateur de sa vie, maître de son destin. : je n'ai pas choisi de vivre, mais je peux décider de mourir. Un acte de mort qui est en fait le porte-parole d'un désir de vie que l'adolescent n'arrive pas à prendre à son compte.

C'est aux adultes à témoigner de leur confiance en la vie et en l'adolescent avec la certitude qu'il y a d'autres moyens pour exister que de devenir son propre bourreau. La conscience réflexive est un outil particulièrement sophistiqué de modification de l'environnement de l'être humain, mais elle a aussi pour corollaire une dépendance structurelle au miroir du regard de l'autre et des valeurs dont il est porteur.

* **Philippe Jeammet** est Professeur émérite en Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris-Sorbonne.

Liens numériques, liaison et déliaison

*Benoît Virole **

Le développement d'Internet, des technologies numériques de la communication, des jeux en ligne et des réseaux sociaux modifie les relations entre les hommes en accélérant les interactions et en les mondialisant. De cette fluidité interactive, émergent des groupes d'utilisateurs réunis par des intérêts, des désirs, des goûts, des combats, des nécessités communes. Comment définir cette nouvelle sociabilité ? Est-elle un ensemble de contacts volatils se déployant sur la base d'une potentialité technologique et se superposant aux structures sociétales existantes ou bien est-elle une structure sociétale nouvelle, comprenant ses propres modes de production et sa propre dynamique et destinée à se substituer aux organisations anciennes ?

Le phénomène est encore émergent et il relève d'une approche anthropologique complète. Mais les addictions aux pratiques numériques, la modification des rapports de parentalisation, la préférence donnée au virtuel sur le réel et la possibilité de multiples représentations de soi attestent d'une mutation de l'institution imaginaire de notre société dont les effets sont sensibles dans la clinique : adolescents en rupture scolaire et renouant des liens sociaux par Internet, guildes de joueurs vidéo en ligne, tribus numériques avec ses rituels d'admission et de rejet. Nous devons donc repenser le lien social non plus en terme d'échange de présence et de partage d'idéaux institués mais en terme de liaisons et déliaisons constantes où la disponibilité immédiate de la connexion prime sur le contenu de l'échange. Les réseaux sociaux magnifient la fonction phatique de la communication au détriment du message. Être connectés, c'est être ensemble dans un espace privé dans lequel le monde parental ne pénètre pas - condition de la sociabilité adolescente - et dans lequel « je » me découvre « autre ».

La pauvreté apparente des contenus des blogs et des réseaux sociaux adolescents est un effet de surface. Au fond, on se présente à l'autre pour obtenir quelque chose de lui, ne serait-ce que l'illusion d'être vu et de ne plus être seul. Les réseaux sociaux préfigurent l'évolution de nos sociétés vers la réification marquée par la négation de l'intériorité, l'apologie de l'extimité, et l'aliénation des imaginaires collectifs. Pour reprendre la définition d'Axel Honneth, la réification aboutit « à une colonisation du monde vécu par la généralisation

unidimensionnelle de l'échange marchand à toute interaction sociale, en sorte que les sujets perçoivent partenaires et biens comme des objets ».

La réification dans les réseaux numériques obéit à une logique de marché. Elle se déploie aussi sur une dynamique psychique singulière que l'on pourrait résumer ainsi : comment être unique parmi la foule des autres ? L'exigence d'unicité n'est pas uniquement un produit des contraintes sociales, elle est une condition de l'existence de soi. Photos, pseudos, préférences affichées, situations amoureuses, signes du Zodiaque, tous ces éléments doivent être exhibés, de façon manifeste pour la recherche d'un partenaire ou la constitution d'un réseau d' « amis », de façon latente pour se créer une identité. Ainsi, « je » suis ce que j'affiche et en me présentant ainsi je m'assure de n'être pas l'autre. La mascarade numérique des réseaux sociaux est au service de la démarcation de soi. Elle dévoile le déploiement d'une relation d'objet narcissique généralisé dans un totalitarisme consumériste.

Références

VIROLE B., *La complexité de soi, essais de psychologie*, Charielleditions, 2011.

VIROLE B., Radillo A., *Cyberpsychologie*, Paris, Dunod, 2010.

VIROLE B., *Du bon usage des jeux vidéo et autres aventures virtuelles*, Hachette Littératures, 2003.

* **Benoit Virole** est Docteur en Psychopathologie et Docteur en Linguistique.

Site web : www.benoitvirole.com

Les liens familiaux face à la montée des incertitudes

*Claude Martin **

Quelles sont les interactions entre transformations du travail et transformations de la famille et leurs effets réciproques ? Comment repérer dans les transformations de ces deux sphères fondamentales, celle qui participe le plus à modeler et remodeler l'autre ? Et à cette question, il nous semble possible de répondre que les mutations de la sphère du travail et de l'emploi impactent davantage sur la sphère familiale, que l'inverse, même s'il est difficile de mesurer l'ampleur précise de ces effets, tant ils sont combinés dans un processus social plus large, qui a sans doute à voir avec « le procès de civilisation » que décrit Norbert Elias sur la longue durée [Elias, 1975].

Les grandes transformations du travail et de l'emploi, qui vont de l'après-guerre à aujourd'hui, représentent selon nous la variable indépendante à l'aune de laquelle nous pouvons appréhender beaucoup d'autres institutions, dont la famille ou les rapports de genre. Pour en prendre la mesure, il faut sans doute mettre à plat les systèmes de contraintes dans lesquels se tricotent et se détricotent les liens familiaux, au centre desquels on trouve l'accès à l'emploi, à l'autonomie et aux ressources qu'il fournit, le positionnement sur le marché du travail, les conditions et les horaires de travail, l'accès à des services publics pour prendre en charge les êtres dépendants du réseau familial, enfants et personnes âgées, malades et vulnérables. Vues sous cet angle, les familles et les trajectoires de ses membres, mais surtout les relations familiales comme relations entre les genres et entre les générations, apparaissent comme un terrain d'observation, un territoire empirique qui permet, comme en miroir, de refléter des transformations plus globales auxquelles sont soumis les individus. Une telle manière de poser le problème rejoint clairement les pistes esquissées par Norbert Elias à la fin de sa vie, lorsqu'il écrit : « Les relations familiales sont souvent présentées comme le fondement de toutes les relations sociales de l'être humain. Mais c'est une erreur. La structure familiale, c'est-à-dire la forme socialement établie de relation entre l'homme, la femme et l'enfant, évolue en corrélation avec – et correspond à – la société plus vaste dont elle fait partie. » [Elias, 2010, p. 107].

Sans les supports des droits, de l'État social et des services publics, les individus conçus comme des adultes travailleurs restent des « individus par défaut » - pour reprendre les termes de Robert Castel [2009] -, renvoyés à leurs propres échecs et confrontés à une mission impossible. C'est manifestement le cas pour nombre de travailleurs précarisés, soucieux d'un lendemain incertain, comme ces mères seules en sous-emploi, recevant des salaires insuffisants pour dépasser le seuil de

pauvreté, tout en exerçant des métiers avec des horaires à temps partiel, fragmentés, incompatibles avec la prise en charge d'un jeune enfant et à qui l'on reproche les incapacités éducatives, voire l'irresponsabilité parentale. Mais c'est aussi le cas pour nombre de travailleurs et de travailleuses seniors qui, à l'approche de la soixantaine, s'accrochent à leur emploi malgré le temps qu'ils doivent mobiliser pour s'occuper d'un parent âgé ayant perdu son autonomie, au risque de sacrifier tout : le temps pour soi, la sociabilité, les liens conjugaux, familiaux et amicaux, etc., mais que l'on soupçonne d'être disposés à abandonner leurs parents âgées en période de canicule. En fait, le travail n'est pas seulement pour eux une ressource dont ils ne peuvent se passer, c'est aussi un moyen d'avoir des contacts, une reconnaissance, en somme, d'être intégré et d'éviter d'être absorbé totalement par la demande de soutien et de soin, des « sacrifiés pour autrui ». Et l'on pourrait étendre ce diagnostic bien au-delà de ces figures exemplaires en évoquant la dépendance de certains jeunes à leurs parents faute d'accès au « grand intégrateur » qu'est le travail.

Les liens familiaux sont profondément dépendants de l'état de la situation du marché du travail et de l'étendue des protections sociales. Nombre de travailleurs précarisés ne peuvent faire face à ces missions ordinaires de la vie familiale contemporaine sans les soutiens et les interventions de l'État social. Pire, en refusant d'assurer ce répit à des « travailleurs sous pression », la société peut même se priver de l'énergie qu'ils déploient pour s'occuper de leurs proches en épuisant cette ressource cruciale et non substituable pour faire face aux besoins sociaux. Sans cette citoyenneté sociale, sans ce soutien de l'État et des services publics, ils et elles ne peuvent être des citoyen(ne)s à part entière et il ne sert strictement à rien de les renvoyer à leurs responsabilités individuelles, ni de les enfermer dans la mission d'être le seul soutien de leurs proches, faute d'avoir accepté de penser l'intrication complexe entre leur condition individuelle et l'état de notre condition collective.

Références

- CASTEL R. (2009), *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Le Seuil, Paris.
- CASTEL R., MARTIN C. (dir), (2012), *Changements et pensées du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, La Découverte.
- ELIAS N. (2010), *Au-delà de Freud. Sociologie, psychologie, psychanalyse*, La Découverte, Paris.
- ELIAS N. (1975), *La Dynamique de l'Occident*. Calmann-Levy, Paris.

* **Claude Martin** est Sociologue, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe - UMR 6051 Université de Rennes 1 (EHESP).

L'enfant suspect de mauvais traitements et ses parents : droits et devoirs du pédiatre

*Caroline Rey-Salmon **

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »
Convention des droits de l'enfant, 1989.

Devoirs du médecin

Le premier devoir du médecin est de protéger l'enfant. Les indications d'hospitalisation doivent être larges devant tout enfant maltraité ou suspect de l'être. Lorsque la présomption de mauvais traitements porte sur un nourrisson, l'hospitalisation doit être la règle pour éviter le risque d'une issue fatale en cas de récurrence des mauvais traitements. Le plus souvent, les parents adhèrent à une hospitalisation si celle-ci leur est présentée comme une aide et non comme une sanction.

Le deuxième devoir concomitant concerne les soins qu'ils soient médicaux et/ou psychologiques. Ceux-ci doivent comporter, dans la majorité des cas, une orientation vers un suivi psychologique ou psychiatrique et ne pas se limiter à des interventions socio-éducatives, quelle que soit leur importance. Il importe également, dans toute la mesure du possible, d'assurer à l'enfant une continuité de ces soins.

Le troisième devoir concerne l'évaluation et les suites à donner.

Une évaluation pluridisciplinaire doit être menée pour évaluer le réel danger encouru par l'enfant et élaborer un projet thérapeutique cohérent.

Le signalement renvoie à la notion de danger. Bien que non défini par le législateur, il peut être considéré comme l'acte par lequel un tiers dénonce une situation à une autorité qu'il estime compétente. Il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude de mauvais traitements pour effectuer cette démarche. Le signalement s'impose lorsque le projet thérapeutique ne suffit pas, à lui seul, à faire procéder aux aménagements nécessaires à la sécurité de l'enfant.

Droits du médecin

La question du signalement confronte invariablement à la règle du secret professionnel.

Du fait de sa formation et de sa place particulière au sein du dispositif de protection des mineurs en danger, le professionnel de santé est réputé agir avec

discernement dans l'intérêt du mineur. Le législateur a donc souhaité lui reconnaître une compétence différente de celle du « simple citoyen » dans l'approche des suspicions de mauvais traitements.

Entre une attitude visant à préserver à tout prix le secret professionnel, parfois au péril même de la vie du mineur et une attitude visant à délier systématiquement le professionnel du secret, l'assimilant alors à un non-professionnel, le législateur français a opté pour une position intermédiaire. Si le Code pénal sanctionne les atteintes portées à la vie privée dans le cadre d'une activité professionnelle, il précise que cette règle de la confidentialité « n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret ». Ainsi, en cas « de privations ou de sévices, y compris lorsqu'il s'agit d'atteintes ou de mutilations sexuelles dont il a eu connaissance et qui ont été infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, de son état physique ou psychique », le médecin est autorisé à révéler la situation aux autorités judiciaires, médicales ou administratives. En accord avec les dispositions du Code pénal, le Code de déontologie médicale prévoit une dérogation au secret professionnel dictée par l'intérêt de l'enfant.

La révélation des mauvais traitements à enfant reste donc discrétionnaire pour les professionnels à condition toutefois que des mesures de protection efficaces soient mises en place autour de l'enfant pour éviter la répétition des violences et partant l'infraction de non-assistance à personne en danger.

Le défaut de signalement peut aboutir, en cas de violences répétées, à la mort de l'enfant ou à des séquelles particulièrement lourdes, compromettant son développement physique, psychique et affectif. Dans le cas d'une suspicion de mauvais traitements non signalée et ayant eu pour conséquence la commission de nouvelles violences, il pourrait être reproché au médecin son inaction. En revanche, en cas de signalement abusif, c'est-à-dire dans le cas où, après analyse de la situation, il s'avèrerait infondé, le médecin ne serait exposé à aucune sanction.

Droits des parents

Même si la protection judiciaire de l'enfance prévoyait dès l'origine que le juge devait, en matière d'assistance éducative, rechercher l'adhésion des familles aux mesures proposées, les droits des parents ont été longtemps le « parent pauvre » de la protection de l'enfance, vestige d'une conception paternaliste voire infantilisante du travail auprès des familles en difficulté. Alors que le principe du contradictoire est une pierre angulaire de la procédure civile française, il a fallu attendre le décret du 15 mars 2002 pour que les parents se voient reconnaître l'accès direct au dossier de protection judiciaire de leur enfant ; encore la loi a-t-elle prévu une restriction possible de ce droit en permettant au juge de soustraire certaines pièces à cette consultation.

Dans le domaine de la protection administrative, les parents sont pleinement associés aux mesures d'aide proposées puisque celles-ci ne peuvent se mettre en place que s'ils l'acceptent par contrat. Les parents peuvent, unilatéralement, y mettre fin à tout moment.

La loi a également prévu que les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance et celles qui lui apportent leur concours, doivent préalablement informer de cette transmission, selon des modalités adaptées, le père, la mère, le tuteur ou toute autre personne exerçant l'autorité parentale, sauf intérêt contraire de l'enfant.

Si la décision de signaler est prise, un travail mérite d'être mené par l'équipe auprès des parents. Celui-ci doit concilier l'obligation d'information, la protection du mineur et l'efficacité de l'enquête. Cette démarche, qui demande une disponibilité et des capacités d'écoute, est au mieux menée par un des médecins responsables accompagné d'un autre membre de l'équipe. Les signalements adressés sans une réelle confrontation aux parents font le lit d'une véritable crise de confiance et il est indispensable d'essayer de leur faire comprendre qu'il ne s'agit pas de les dénoncer, mais de dénoncer une situation de danger. En dépit de toutes ces précautions, il est vrai que, dans certains cas, le signalement d'une suspicion de mauvais traitement peut se solder par une rupture des parents avec l'équipe médicale.

* **Caroline Rey-Salmon** est Pédiatre des Hôpitaux, Médecin légiste à l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel Dieu (Paris) et Expert près de la Cour d'Appel de Paris.

Le rôle de l'avocat d'enfant dans le maintien du lien familial en assistance éducative et au pénal

*Dominique Attias **

Depuis 1990 de nombreux Barreaux (Bordeaux, Versailles, Lille, Strasbourg et Marseille, puis Paris), ont créé des groupements d'avocats d'enfants.

Une charte en date du 25 janvier 2008 régit leurs pratiques.

Est prévu dans cette charte, que serait créé au sein de chaque Barreau, un groupe de défense des mineurs émanant directement de l'Ordre des Avocats sur la base du volontariat desdits avocats, l'avocat étant rétribué au titre de l'aide juridictionnelle pour assurer sa totale indépendance.

De nombreux Barreaux disposent de surcroît, de chartes de bonnes pratiques signées par les avocats d'enfants.

Ces chartes ont pour vocation à s'appliquer dans tous les domaines de l'assistance et de la défense d'un enfant.

A l'heure actuelle, la plupart des Barreaux sont pourvus de groupements d'avocats d'enfants (70% des Barreaux).

Les avocats d'enfants interviennent aussi bien au Pénal, lorsque l'enfant est auteur ou victime d'une infraction, qu'en assistance éducative dans le cadre de l'enfance en danger et aux côtés de l'enfant devant le Juge aux affaires familiales. Intervenir comme avocat d'enfants est un acte de militantisme.

Les groupements d'avocats d'enfants assurent des consultations gratuites à destination des enfants, de leur famille et des professionnels qui les entourent à raison en moyenne d'une fois par semaine (Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc...).

Des Barreaux de moindre importance assurent au minimum une ou deux permanences par mois (Besançon, Vannes, etc...).

Le Barreau de Paris assure des permanences tous les jours de 14H à 17H du lundi au vendredi inclus.

Les permanences de ces barreaux sont gratuites, anonymes et pour la plupart sans rendez-vous.

Des permanences sont également assurées dans les Tribunaux pour enfants pour toutes les audiences pénales que ce soit en cabinet ou devant le Tribunal pour enfants et la Cour d'Appel des mineurs.

En outre, dans de nombreux Barreaux et grâce à l'informatisation, une défense personnalisée des mineurs a été mise en place.

Tout mineur suivi par le Tribunal pour enfants devrait se voir désigner le même avocat pour toutes les procédures tant au civil qu'au pénal.

Quel que soit le domaine dans lequel il intervient, son seul client est l'enfant.

L'avocat d'enfants est gratuit pour l'enfant et est réglé (très peu) par l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle.

Son positionnement à l'égard des parents peut être différent mais en tout état de cause il ne me semble pas possible de ne pas avoir de contact avec la famille.

Aucun dossier n'est semblable car aucun parcours de vie n'est identique.

Il y a toujours un sens à donner à l'acte posé ou à la problématique rencontrée. Préparer le jeune à l'audience est aussi important que l'audience elle-même, moment « initiatique » pour lui.

Il est important pour l'avocat en fonction des éléments fournis par le jeune, sa famille et le service éducatif, de proposer au Tribunal ou au Juge, une solution, une décision qui ait du sens pour le jeune et sa famille.

Introduire la famille dans le discours de l'avocat est capital car, quel que soit le conflit que le jeune a avec ses parents, leur regard est, et reste, toujours le plus important.

En assistance éducative, notre travail est un travail au long cours en collaboration avec tous les intervenants sociaux et le Juge. L'avocat est le porte-parole du jeune dans toutes ses difficultés.

Il appartient à l'Avocat, non seulement de préparer l'audience avec le jeune, mais d'explicitier après l'audience, à ce dernier et à sa famille les décisions prises.

En assistance éducative le Juge doit obtenir l'adhésion des familles, tel que l'énonce l'Article 375-1 du Code Civil, mais cette adhésion est souvent de surface et la souffrance est telle pour les parents et l'enfant concerné, qu'un long travail d'explicitation de ce qui s'est passé à l'audience, doit être effectué par l'Avocat.

Au pénal, il faut certes aider l'enfant et ses parents à prendre conscience de l'éventuelle gravité des actes commis mais également restaurer les liens entre l'enfant et ses parents ces derniers étant souvent écrasés par la honte.

* **Dominique Attias** est Avocat au Barreau de Paris, Déléguée du Bâtonnier à la justice des mineurs, Membre du Conseil National des Barreaux en charge du groupe de réflexion sur le droit des mineurs.

Conséquences de l'immigration sur les interactions familiales

De Troie à Rome : mémoires et aspirations

Transformations migratoires et enculturation

*Roland-Ramzi Geadah **

Quelle qu'en soit la motivation (aisance économique, épanouissement intellectuel, refuge politique...), le fait migratoire génère un affaiblissement du contrôle culturel habituellement opéré par le groupe d'appartenance. En outre, la diversité des conditions de vie et des facteurs d'intégration, voire d'acculturation *obligées*¹ dans la société d'accueil aboutit à des évolutions parallèles entre les proches restés là-bas et les «expatriés». Ainsi, la migration rime-t-elle avec des acquisitions potentielles, des investissements multiformes et, partant, des espérances nouvelles, malgré les difficultés patentées d'acclimatation (aux sens propre et figuré du terme).

A l'instar d'autres groupes, les migrants s'attachent légitimement à revivifier des valeurs et coutumes du territoire (fantasmé ou réel) d'origine. Cependant, la transmission culturelle suppose toujours des oublis, des aménagements sélectifs et des rajouts adaptatifs qui, accompagnés d'efforts exégétiques relatifs à la lecture des récits et textes fondateurs, génèrent des applications propres à chaque sous-groupe, voire à chaque noyau familial. C'est pourquoi, s'imposent - ici comme ailleurs - l'usage du pluriel et l'introduction des nuances dans les assertions concernant la référence aux traditions et croyances spécifiques des collectivités. Transparaît déjà sur ce plan le visage d'une éthique porteuse des germes de lutte contre la folie et la dictature groupales, contre les tentations de fossilisation et les visions trop homogénéisantes ou monolithiques d'une population.

Néanmoins, convient-il toujours de considérer les effets de cette approche collective sur les trajectoires individuelles. Enchâssé certes dans une mémoire où se présente avec plus ou moins de prestance la foi en un Logos originel commun, le développement psychique et la réalisation sociale de soi échappent en réalité aux simples mécanismes de transmission supposée verticale. Ce, d'autant plus que, du point de vue psychique, le migrant se trouve bercé par des sentiments

¹ Lesquels provoquent des modifications dans la pensée formelle, dans les mécanismes de structuration sociale, ainsi que dans les schèmes comportementaux.

plus ou moins aigus de nostalgie, non dénués de culpabilité consciente et inconsciente. La «coupure» avec la terre-mère-culture d'origine introduit en fait une logique de réparation psychologique influençant la trajectoire de la progéniture née et élevée dans le pays d'accueil devenu sien.

Evoquant diverses figures légendaires, bibliques ou historiques, le conférencier posera des jalons multiréférentiels relatifs aux mouvements migratoires. Il tracera des pistes susceptibles de permettre une meilleure compréhension des facteurs d'influence familiale et sociopolitique (exercée par des chantres de l'appartenance ancestrale) sur des individus appelés à grandir dans un pays différent de celui de leurs ancêtres.

* **Roland-Ramzi Geadah** est Psychologue clinicien et Historien, spécialisé dans la recherche interculturelle et juridique, Professeur universitaire de Philosophie morale et de Droit médico-social et Directeur du C.I.C.E.R.F. (Champs-sur-Marne).

Le lien familial à l'épreuve du vieillissement

*Cédric Humbert **

Les incidences du vieillissement sur les liens familiaux ont suscité nombre de travaux en sciences humaines. Ces travaux portent sur les relations entre générations, sur la grand-parentalité, sa naissance et ses expressions contemporaines, et sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler les aidants familiaux. C'est dans ce dernier axe de recherche que s'inscrit notre intervention : nous souhaitons en effet interroger trois représentations particulièrement prégnantes lorsqu'il est question de l'aide apportée par les familles à leurs proches âgés. La première renvoie à l'idée d'un délitement progressif du lien familial. La seconde associe l'accompagnement d'un parent âgé à un fardeau. La troisième, sur laquelle nous insisterons davantage, a trait au sentiment d'une inversion des rôles entre parent et enfant dans la vieillesse, sentiment que résume Sacha Guitry lorsqu'il déclare que « les parents sont les enfants qu'on a sur le tard ».

L'accueil du parent âgé au sein de sa famille : l'idéalisation du passé.

On oppose souvent l'image d'une société traditionnelle où les gens âgés finissaient leurs jours entourés de leur famille à celle d'une société moderne individualiste où les solidarités familiales à l'égard des plus âgés s'amenuisent. La réalité s'avère plus complexe. D'une part, durant les siècles passés, les phénomènes de cohabitation entre générations, étaient notamment fonction des modes de transmission patrimoniale ; ils étaient par conséquent plus diversifiés qu'on ne les présente généralement. En outre, les relations entre les parents âgés et leurs enfants n'étaient pas exemptes de tensions et de violences. D'autre part, si des transformations sociales pèsent objectivement sur l'implication des familles (éloignement géographique, diminution du nombre d'aidants potentiels, accroissement de l'activité professionnelle chez les femmes...), les études statistiques montrent l'importance de l'aide familiale actuellement reçue par les personnes âgées vivant à domicile et souffrant d'incapacités.

Le fardeau : une image réductrice de l'aide.

Sans nier les difficultés inhérentes à l'accompagnement d'un parent âgé fragilisé, la perception de l'aide comme fardeau ou comme charge mérite d'être réexaminée. Ces images ont été imposées par les premières recherches menées sur les aidants familiaux qui se sont centrées sur l'examen des tâches effectuées par les aidants. Dans cette perspective, l'aide se réduit à une série d'actions et sa

dimension relationnelle est occultée. En prenant cette dernière en compte, des recherches récentes ont montré que les dimensions négatives de l'accompagnement sont contrebalancées par des aspects plus positifs : l'aide apportée à un parent âgé peut s'avérer une expérience riche et être source de satisfaction.

Devenir parent de son parent : un dévoiement du regard ?

Les discours qui décrivent le processus de renversement des rôles comme le corollaire évident de l'accompagnement d'un parent âgé sont extrêmement fréquents chez les aidants familiaux et chez les professionnels du champ gérontologique. Liée à l'imaginaire du retour des vieux en enfance et à l'idée de contre-don (l'aide apportée à un parent âgé est la contrepartie de celle reçue dans l'enfance), cette impression d'une inversion des rôles peut induire des pratiques infantilisantes dont on dénonce rarement les effets pervers pour les générations concernées. Peu interrogé, parfois repris par des chercheurs, le fait de devenir parent de son parent semble davantage une idée reçue qu'une réalité.

Références

BLANC A. (dir.), *Les Aidants familiaux*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010.

CLEMENT S., LAVOIE JP. (dir.), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005.

Gérontologie et Société, « Familles dépendantes », n°127, 2008.

* **Cédric Humbert** est Historien et Sociologue, Responsable du Master « Direction d'organisation dans le champ gérontologique à l'Institut National de Formation et d'Application (Nogent-sur-Marne).

Quelles orientations possibles pour les politiques familiales de demain ?

*Sylvain Lemoine **

La politique familiale occupe une place singulière au sein du modèle social français. On lui attribue tout ou partie du dynamisme démographique hexagonal, on salue sa contribution à l'atteinte d'un taux d'emploi féminin élevé, on loue l'équilibre qu'elle a établi entre une redistribution horizontale et une redistribution verticale. Pour les uns, nous serions parvenus à un point d'équilibre qu'il convient de préserver. Nos prestations et services familiaux ne sont-ils pas enviés par nombre d'observateurs étrangers ? Les transformations des structures familiales et les nouveaux visages de la pauvreté invitent cependant à une réflexion d'ensemble sur les objectifs et les moyens qui lui sont assignés.

Cette présentation est organisée en deux temps.

Dans une première partie, nous adopterons le point de vue des parents, et tenterons de dresser un bilan des réponses apportées à leurs principales préoccupations :

- Quelles prestations pour les aider à faire face à leurs charges de famille ?
- Quels services pour les aider à concilier vie personnelle et vie professionnelle ?
- Quel soutien dans l'exercice de leur fonction parentale ?

Dans une seconde partie, nous adopterons le point de vue des pouvoirs publics et mettrons en évidence les pistes d'évolution possibles de la politique familiale à partir de trois questions :

- Comment la politique familiale peut-elle s'adapter aux nouveaux modes de vie des familles ?
- Comment la politique familiale peut-elle mieux prendre en compte la situation des familles les plus vulnérables ?
- Comment la politique familiale peut-elle contribuer à favoriser le développement de l'investissement social ?

* **Sylvain Lemoine** est Chef du Département « Questions Sociales » au Centre d'Analyses Stratégiques.

LE LIEN FAMILIAL à l'aube du XXI^e siècle

Ombres et lumière : approche pluridisciplinaire



Les conférences du colloque seront rediffusées en intégralité sur la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur :

<http://www.canal-u.tv/>

Contact Canal U :

Professeur François KOHLER
f.kohler@chu-nancy.fr

Contact Fondation pour le lien social :

fondation@croix-rouge.fr

Isabelle DECARIS, Directrice, 01.44.43.11.53
Léna OTTER, Chargée de mission, 01.44.43.14.55

FONDATION
pour le lien social
croix-rouge française

Institut de france

